



Commune de Montanaire
BUREAU DU CONSEIL

Thierrens, le 27 mai 2026

Convocation à la séance du Conseil communal

JEUDI 18 JUIN 2026 A 19H00

Au battoir de Chapelle-sur-Moudon

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du PV de la séance du 25.03.2026 à Neyruz-sur-Moudon
3. Communications du Bureau
4. Préavis N° 2026-04 – Comptes 2025 & Rapport de gestion 2025
5. Préavis N° 2026-05 – Demande de crédit pour la rénovation du collège de Martherenges
6. Préavis N° 2026-06 – Amélioration de la cour et place de jeu de l'école de St-Cierges
7. Préavis N° 2026-07 – Demande de crédit pour les travaux de remplacement d'un collecteur d'eaux claires à La Combe – Chapelle-sur-Moudon
8. Préavis N° 2026-08 – Modification des statuts de l'Association intercommunale du SDIS Haute-Broye
9. Préavis N° 2026-09 – Demande de crédit supplémentaire au préavis 2/2023, pour les travaux de rénovation de la grande salle de Thierrens
10. Rapports des délégués aux diverses Associations
11. Communications de la Municipalité
12. Divers

Les membres du Conseil ne pouvant être présents à la séance sont tenus de s'excuser dans les meilleurs délais (24h à l'avance) auprès de :

Président 079 833 14 13 - conseil@montanaire.ch

Secrétaire 079 768 89 08 - secretaireconseil@montanaire.ch

Nous attirons votre attention sur le fait que la séance sera suivie d'un repas, merci de nous informer si vous n'y participez pas.

Nous vous rappelons que selon le Règlement du Conseil communal de Montanaire, chaque membre du Conseil est tenu de se rendre à l'assemblée, lorsqu'il est régulièrement convoqué.

Les préavis municipaux, les rapports ainsi que le procès-verbal de la séance précédente sont téléchargeables sur le site sécurisé de Montanaire. Le nouveau mot de passe confidentiel pour y accéder est : **ConseilMontanaire3615**

Pour le Conseil communal

Le Président


Frédéric Perrin



La Secrétaire


Marjorie Franzini

Les séances du Conseil communal sont ouvertes au public.